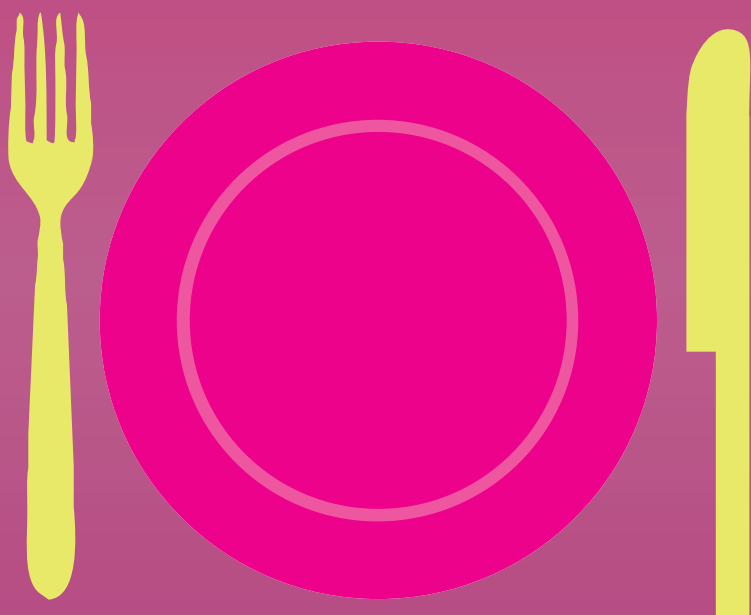


Restauration scolaire

restauration-scolaire.hauts-de-seine.net



Nouvelle formule

une inscription plus simple et des tarifs plus accessibles

Une inscription facile et rapide

Votre enfant doit **obligatoirement** être inscrit à la demi-pension pour déjeuner à la cantine. Inscriptions à partir du **lundi 16 juin 2014**.

Comment s'inscrire ?

NOUVEAU

Inscrivez votre enfant en ligne avant le **14 juillet** sur
restauration-scolaire.hauts-de-seine.net

ou

retirez un dossier auprès du collège de votre enfant et retournez-le complété au collège
avant le 4 juillet 2014.

Des tarifs accessibles à tous

Le tarif est de 4 € par repas pour l'ensemble des collégiens.

Des tarifs réduits sont proposés en fonction des ressources de chaque famille. Le quotient familial mensuel se calcule en divisant votre revenu fiscal de référence (indiqué sur votre dernier avis d'imposition ou de non imposition) par le nombre de parts et par 12 (nombre de mois de l'année).



Quotient familial mensuel

Tarif appliqué par repas

0 - 150 €	0,60 €
151 - 300 €	1,40 €
301 - 450 €	2,20 €
451 - 600 €	2,90 €
601 - 750 €	3,70 €
> 750 €	4,00 €

Sauf cas exceptionnel, une seule pièce justificative vous sera demandée : l'avis ou le justificatif d'imposition. Si vous n'en disposez pas, veuillez vous adresser directement au collège.

Une facturation mensuelle au repas consommé

Seuls les repas pris vous seront facturés.

Attention : pour que le collège puisse assurer la sécurité de votre enfant, vous devez l'inscrire pour un nombre de jours fixes par semaine conformément au règlement intérieur du collège. Il vous sera possible de modifier ces jours auprès du collège, en septembre et à chaque fin de trimestre.

Exemple : votre enfant est inscrit à la restauration les lundi, mardi, jeudi et vendredi mais il est en sortie scolaire le mardi. Seuls trois repas (lundi, jeudi et vendredi) sont donc pris, pointés et facturés.

À tout moment, vous pourrez simuler votre tarif en ligne.

Tous les moyens de paiement sont acceptés et grâce à un espace internet* dédié et sécurisé, vous pourrez, à tout moment, consulter et gérer votre compte Client :

- > consulter et vérifier votre facture ;
- > payer en ligne ou via votre smartphone ;
- > régler par prélèvement automatique.

* Les modalités d'accès à cet espace vous seront communiquées en début d'année scolaire.

Une alimentation saine et équilibrée

Le Département des Hauts-de-Seine est engagé pour **une restauration scolaire de qualité dans les collèges.**

Des repas bien équilibrés contribuent à la réussite des collégiens.

Les menus sont adoptés avec des parents d'élèves et des diététiciens qui veillent au bon respect de leur équilibre.

NOS CRITÈRES

- > **La saisonnalité des produits**
- > **La qualité des produits** (poulet label rouge, bœuf race bouchère, produits bio, fromage à la coupe, poisson en filet...)
- > **Le recours à des filières d'approvisionnement favorisant les circuits courts et la production locale**

4 composantes pour un équilibre nutritionnel

un plat principal (poisson ou viande)

+

un accompagnement (légumes et/ou féculents)

+

selon les menus 2 composantes entre :

Entrée / Laitage / Dessert (fruit ou préparation sucrée)

Retrouvez toutes les informations, les collèges concernés
et les menus sur

restauration-scolaire.hauts-de-seine.net